

## Décharge pour la pratique de l'activité kayak au sein des CLAS Bordeaux et Arcachon (à consulter et signer avant toute location)

Pour une pratique conviviale, sur le long terme et en toute sécurité, les responsables de l'activité vous demandent de lire attentivement cette décharge et de l'honorer scrupuleusement par votre approbation (signature) :

- Vous avez récupéré le numéro du cadenas des kayaks au château de Brivazac ou à l'entrée de l'aquarium d'Arcachon. Dès ce moment, **vous êtes responsable du matériel** ainsi que de son transport (sur un véhicule notamment).
- Vous allez exercer le kayak de loisirs de manière autonome, sous votre propre responsabilité
- **Vous vous engagez** à utiliser les kayaks de type « Disco + » en **monoplace**, et le kayak de type « Optimo » à 2 ou 3 personnes **maximum**.
- **Vous vous engagez personnellement** si vous décidez d'embarquer des personnes mineures pour cette activité. L'activité kayak de loisirs au sein du CLAS Bordeaux et Arcachon est, de plus, **interdite aux mineurs non accompagnés** par un adulte, et **interdite aux enfants de moins de 8 ans**.
- Ne négligez pas de **remplir la fiche de sortie** (H. départ, H. prévue d'arrivée, zone de pratique, nbre de pratiquants), fourni par le secrétariat du CAES (château de Brivazac) ou sur l'intérieur de la porte où sont stockés les gilets (Station Marine d'Arcachon).
- Nous rappelons que **le port du gilet de flottabilité reste à tout moment OBLIGATOIRE** sur l'eau, pour tout pratiquant, même expérimenté.
- **TRES IMPORTANT** : Vous certifiez, vous, ainsi que les autres pratiquants de l'activité, **SAVOIR NAGER AISEMENT AU MOINS CINQUANTE METRES**, sans accessoire de flottabilité.
- En fin d'activité, nous vous demandons de **rincer le matériel** (jet d'eau au château de Brivazac, lance à incendie de la station marine). Tout retour de matériel non rincé ou en mauvais état pourra entraîner une retenue partielle sur votre caution.
- N'oubliez pas de décrocher les dossiers, bidons, corde de remorquage des embarcations, et de ranger le matériel, afin de prévenir tout vol. N'oubliez pas de bien rattacher les kayaks avec le cadenas.
- Vous vous engagez à **déclarer toute détérioration**, même minime, ou **toute perte de matériel**, auprès d'un responsable de l'activité ou du secrétariat du CLAS de Bordeaux, afin de prévoir sa réparation ou son remplacement par l'utilisateur.
- Un listing du matériel est disponible au secrétariat (château de Brivazac) et sur la porte de la zone de rangement des accessoires (Station Marine d'Arcachon).

Date :

Nom, prénom :

Signature :